EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2022-113
Objet : Rue Saint Michel
Circulation alternée (par panneaux B15/C18)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la nouvelle demande en date du 22 mars 2022, présentée par l'entreprise Bouygues E&S – Guérande – 4 rue des Sources – 44350 Guérande pour permettre la création d'un branchement gaz,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue Saint Michel, d'alterner la circulation (par panneaux B15/C18) et d'interdire le stationnement au droit du chantier, à compter du mardi 19 avril 2022 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 4 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue Saint Michel, la circulation sera alternée (par panneaux B15/C18) et le stationnement sera interdit au droit du chantier, à compter du mardi 19 avril 2022 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 4 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise Bouygues E&S – Guérande sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 25 mars 2022
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)

P/o. Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine
Rodrigue Henrio